

BAREME DES HONORAIRES*

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

Achat - Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage :
Honoraires TTC charge Acquéreur ou Vendeur ** calculés sur le PRIX DE VENTE du bien
 Honoraires charge Vendeur pour les mandats Succès

	Honoraires TTC
De 1€ à 79 999€	6 000€
80 000 à 119 999€	7 000€
120 000 à 179 999€	8 000€
180 000 à 349 999€	5%
350 000€ et +	4.5%

** Précision figurant sur le mandat de vente / Charge acquéreur en cas de mandat de recherche

Location loi du 6 juillet 1989 (baux conclus depuis le 15/09/2014) :
 Honoraires **TTC** calculés par m² de surface habitable

	Logement situé en zone non tendue ²		Logement situé en zone tendue ²		Logement situé en zone très tendue ²	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Entremise et recherche du locataire	90 € TTC	-	120€ TTC	-	150€ TTC	-
Visites et constitution du dossier, rédaction du bail	8 € / m ²	8 € / m ²	10 € / m ²	10 € / m ²	12 € / m ²	12 € / m ²
Etat des lieux d'entrée	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²

Immobilier Professionnel ou commercial

Honoraires HT charge vendeur***calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Achat - Vente de fonds de commerce

1 à 59 999€ : 5 000€ HT
 60 000 à 499 999€ : 8.5% HT
 500 000 à 999 999€ : 6% HT
 Au dessus de 1 000 000€ : 5% HT

Murs commerciaux, bureaux, entrepôts

1 à 499 999€ : 6% HT (Minimum 5 000€ HT)
 500 000 à 999 999€ : 5% HT
 Au dessus de 1 000 000€ : 4% HT

Cession de bail :

Honoraires **HT : 10 %** avec un minimum de 5 000 € HT

Location commerces bureaux entrepôt :

Honoraires **HT : 9 %** sur 36 mois de loyer avec un minimum de 5 000 € HT

*** Sauf convention contraire précisée sur le montant

Vente d'Immeubles neufs

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le Prix de vente du bien

Honoraires **HT : de 3.5 à 9%** suivant contrat Promoteurs

Immobilier à usage agricole

Vente de biens à usage agricole

Honoraires **HT** à la charge du vendeur calculés sur le prix net vendeur du bien : **6 %**

Location : bail rural

Honoraires **HT** à la charge du bailleur : **8 %**
 sur 12 mois de loyer
 (Rédaction du bail par le notaire)

* Chaque mandataire est juridiquement indépendant.
 Barème mis à jour au 01/08/2024